

Mobilisation en faveur des transitions écologiques et énergétiques



Mobilisation des jeunes publics

Former des «écogardes juniors»

Chaque année, les écogardes impliquent les élèves et leurs parents dans l'amélioration de leur cadre de vie et la découverte de leur environnement. Cette démarche de sensibilisation comprend la découverte des missions des écogardes et du Parc naturel régional, ainsi qu'une explication sur le rôle des haies et leurs plantations. L'animation en classe est suivie d'une plantation de haies diversifiées et de perches de saules sur un terrain communal.

Pour le premier semestre de l'année



2018, ces projets se dérouleront avec trois classes de sixième de la commune de Lallaing et une classe de CE1/CE2 de la commune Château-l'Abbaye. D'autres projets seront construits au cours de l'année pour être mis en œuvre durant l'année scolaire 2018-2019.

C'est également dans la commune de Lallaing que sera développé cette année le programme « Ecogardes Juniors ». Une classe de CM1/CM2 bénéficiera de 5 demi-journées d'animations en classe sur le thème de la biodiversité et de 5 demi-journées d'activités en extérieur (plantations, constructions de nichoirs, etc.).



Proposer une immersion nature

Les équipements pédagogiques du Parc naturel régional sont gérés par l'Association de Développement des Equipements du Parc Scarpe Escaut. Celle-ci accueille toute l'année des groupes, d'enfants, de jeunes et d'adultes autour d'une dynamique d'éducation à l'environnement et au territoire. La pédagogie déployée s'organise autour d'une approche ludique, active, basée sur des méthodes déductives et adaptables aux projets pédagogiques des enseignants, encadrants et associations.

La Maison de la Forêt de Raismes propose des parcours pédagogiques à la journée pour les scolaires et pour les centres de loisirs tout comme le centre d'éducation à l'environnement d'Amaury à Hergnies qui complète cette offre par des immersions nature de plusieurs jours en pension complète. Une ouverture est également donnée sur autour des randonnées pédestres, en vélo ainsi que la pratique de la voile. Chaque année, des sorties familiales sont aussi organisées, ainsi en 2018, 17 balades nature sont programmées au calendrier. Au total, ce sont 10.000 personnes qui bénéficient d'une ou plusieurs animations au sein des équipements pédagogiques du Parc.

Education au territoire en partage

En 10 ans, grâce au partenariat avec l'Education nationale, plus de 10.000 élèves ont agi pour le développement durable de leur territoire grâce à l'appel à projets scolaires « Là où je vis, là où j'habite... J'agis ! » mis en place et animé par le Syndicat mixte. Afin de capitaliser notre expertise avec l'Education nationale, la diversité des thèmes explorés, la richesse des initiatives, la multitude d'outils et d'activités pédagogiques créés seront prochainement mis à disposition des enseignants via une plateforme numérique.

Le Syndicat mixte du Parc, l'ADEPSE et l'Education nationale ont en effet décidé de rendre accessibles ces ressources grâce à la création d'une boîte à outils collaborative en 2018. Elle a vocation à se développer par la suite, à l'échelle des Parcs naturels de notre région et de s'enrichir des ressources des partenaires de notre territoire.



Directeur de la publication : Grégory Lelong
Responsable de la publication : Isabelle Zarlenga
Photos : C.Bonami, D.Delecourt, O. Delvaux, S.Dhote, CC Andrej Chud, CSN John Holiday, Udompeter/Stock.adobe, PNRSE.
Rédaction/conception graphique : Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Impression : Mailing Express Services
PNRSE - Janvier 2018



Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Programme d'actions 2018

Gouvernance et pilotage de la Charte

- Evaluation à mi-parcours de la Charte
- Connaissance du territoire
- Les 50 ans du Parc

Cadre de vie, paysage et ressources naturelles du territoire

- Sensibilisation aux paysages et à l'urbanisme durable
- Amélioration des paysages du quotidien
- Réalisation d'aménagements durables
- Accompagnement des documents d'urbanisme et avis
- Préservation des coeurs de biodiversité
- Restauration des continuités écologiques
- Prévention et restauration des zones humides et de la ressource en eau
- Conciliation des usages

Ressources du territoire et dynamiques économiques locales

- Accompagnement vers un tourisme durable
- Valorisation des ressources locales
- Programmes de soutien à l'agriculture

Mobiliser en faveur des transitions écologiques et énergétiques

- Préparation d'une candidature au label RAMSAR
- Transition du territoire vers une alimentation durable
- Mobilisation des habitants en faveur du cadre de vie
- Accompagnement des communes dans leurs démarches de transition
- Mobilisation des jeunes publics



Evaluation à mi-parcours de la Charte

Les travaux d'évaluation à mi-parcours de la Charte s'achèvent en 2018. Cette année permettra de valoriser l'ensemble des productions réalisées et d'échanger avec les signataires sur les conditions et le niveau de réalisation du projet de territoire. A noter également que l'année 2018 verra le renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre le PNR Scarpe Escaut, la Région et ENRx pour la période 2018 – 2021.



Connaissance du territoire

Les actions contribuant à une meilleure connaissance du territoire du Parc, engagées dans la continuité depuis de nombreuses années, seront poursuivies en 2018. L'enrichissement des bases de données du Système d'Information Géographique, leur structuration, leur exploitation de manière transversale dans bon nombre des projets du programme d'action et leur partage avec les partenaires est un aspect essentiel de cette action de connaissance.

En 2018, de manière plus spécifique, un travail d'actualisation de certains thèmes prioritaires du diagnostic de territoire sera engagé.

La collaboration très active du Parc à l'élaboration de la base de données régionale d'occupation du sol se poursuivra, avec la participation aux contrôles des données et des contributions au groupe de travail partenariaux sur l'analyse des données produites.

50 ans du Parc



Premier Parc naturel régional créé en France, le PNR Scarpe-Escaut fêtera ses 50 ans en 2018.

Plusieurs animations seront organisées pour célébrer notre anniversaire, dont un événement festif programmé le 1^{er} juillet au Centre d'Education à l'Environnement d'Amaury en partenariat avec la Mission Bassin Minier.

Sensibilisation aux paysages et à l'urbanisme durable

Un guide pratique architectural et paysager sera réalisé sous forme d'une vingtaine de fiches techniques. Ce guide explorera trois domaines : le bâti (maison, lieu d'activité), le jardin et la commune (mobilier urbain, circulation douce, etc.). Les agents en charge des Plans locaux d'urbanisme et des permis de construire ainsi que les élus y trouveront de nombreux conseils pour accompagner les futurs habitants et optimiser la construction ou l'agrandissement d'une maison selon l'implantation dans la parcelle, pour planter des haies, ou encore pour intégrer les espaces dédiés aux véhicules, etc. Le guide sera disponible sous formats papier et numérique.



Engagée en 2017, la sensibilisation des instructeurs d'autorisation d'urbanisme sera développée en 2018 et si possible élargie aux secrétaires de mairie. Les instructeurs des communes et des intercommunalités seront invités à participer à 3 ou 4 nouvelles demi-journées thématiques.

Des voyages intercommunaux de découverte des bonnes pratiques en matière d'aménagements innovants seront renouvelés et étendus à l'accompagnement des PLUi en cours d'élaboration.



Amélioration des paysages du quotidien

Accompagnement au démontage des publicités

Dans les communes classées Parc naturel régional, la réglementation nationale interdit l'affichage publicitaire. Les publicités et pré-enseignes ne sont donc pas autorisées, excepté en cas de Règlement Local de Publicité. Cette réglementation a pour objectif de limiter la pollution visuelle que constitue l'implantation, au bord des routes et en façade des maisons, de multiples panneaux publicitaires. Chaque année, le Parc naturel régional aide de nouvelles communes à procéder à la dépose des panneaux publicitaires pour se mettre en conformité avec la loi. Après un inventaire réalisé par le Parc détaillant l'existant sur la commune, le maire et son équipe se verront accompagnés pour adresser des courriers aux afficheurs concernés et trouver si possible des solutions à l'amiable au démontage des publicités.

Cette réglementation est complexe, et nécessite d'importants efforts de pédagogie auprès des acteurs locaux pour améliorer la qualité du cadre de vie. Le Parc constate que le sujet de la publicité et des pré-enseignes est fortement lié à celui de la signalétique qu'elle soit routière ou d'intérêt local (SIL).



Guide publicité

Afin d'éclairer les élus et techniciens sur ces sujets, un guide sera édité en 2018 qui reprendra le thème des publicités, pré-enseignes et enseignes, mais aussi de façon plus élargie, la signalétique en espaces publics. Le document fera un état des lieux sur le territoire du Parc, en identifiant à la fois la nature des infractions à la réglementation, les questions relatives à la qualité du cadre de vie, et les dispositifs de signalétique existants. Il formulera également des préconisations pour la mise en conformité des dispositifs, l'amélioration des dispositifs conformes (notamment les enseignes) et l'implantation de dispositifs de signalétiques (SIL) conformes à la réglementation et harmonisés.

Le programme d'actions prévisionnel du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional décline annuellement les mesures de la Charte 2010-2022.

Les nombreuses actions du Syndicat mixte sont d'abord et avant tout menées au service du territoire et de ses habitants.

Nous sommes en 2018 à la croisée de chemins qui nous portent vers l'avenir. La nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Hauts de France, l'arrivée à mi-parcours de la Charte et l'anniversaire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut nous donnent de nouveaux élans et perspectives.

Nous renouvelons, par ce programme d'actions prévisionnel, nos ambitions collectives pour le territoire et ses habitants, pour notre cadre de vie et pour la reconnaissance de nos patrimoines.

Grégory Lelong
Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Etudes urbaines et accompagnement opérationnel

Depuis plusieurs années, le Syndicat mixte accompagne certaines communes volontaires par la réalisation d'études urbaines pré-opérationnelles sur des sites à enjeux.

Ces études préalables permettent de définir des programmations urbaines (logements, équipements, espaces publics...) en cohérence avec les besoins locaux et les caractéristiques



écologiques, paysagères ou encore hydrauliques des sites. Dans certains cas, c'est l'ensemble de la stratégie communale de développement urbain qui peut être abordée. Ainsi ces dernières années plusieurs communes ont pu bénéficier de ces études : Vred, Raimbecourt, Wandignies-Hamage, Millonfosse, Lallaing... pour les plus récentes.

A l'issue des études, le Syndicat mixte poursuit son accompagnement de la commune pour la réalisation des aménagements définis en collaboration avec l'ensemble des partenaires. Cet accompagnement sera poursuivi en 2018 et une commune supplémentaire devrait être accompagnée.



Aménagements paysagers

Le Syndicat mixte accompagne des projets d'intégration paysagère en participant à leur définition et pour certains à leur mise en œuvre (décharge de Saint-Amand-les-Eaux, station d'épuration en construction sur la commune de Flines-lez-Râches). En 2018, le Parc poursuivra son accompagnement pour la mise en oeuvre des aménagements de ces deux équipements.



Seront également accompagnées la commune de Bellaing pour l'aménagement paysager de deux entrées de ville et de deux placettes publiques en concertation avec les habitants, et la commune de Lallaing pour la réalisation d'un programme de plantations de haies sur son territoire avec la participation des habitants et des scolaires.

Amélioration de la trame paysagère et écologique

L'ensemble paysager d'intérêt du Marais de Flines est impacté par l'arrivée de la nouvelle station d'épuration. Par ailleurs ce secteur nécessite, comme beaucoup d'autres, l'amélioration des connexions écologiques à une échelle élargie depuis le Marais de Râches et la tourbière au nord, jusqu'aux deux terrils de Germignies le long de la Scarpe. En 2018, un projet visant à améliorer la trame paysagère et écologique de l'ensemble du périmètre sera donc développé, les objectifs et contenus opérationnels de ce projet feront l'objet de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, élus et partenaires institutionnels.



Accompagnement des documents d'urbanisme et avis

Le Syndicat mixte accompagne les communes et les intercommunalités dans l'élaboration des Plans Locaux d'urbanisme (PLU et PLUi) pour qu'ils répondent aux engagements pris dans la Charte. En 2018, un accompagnement plus particulier sera mené avec Valenciennes Métropole



et La Porte du Hainaut. Ce travail portera sur l'intégration paysagère et la qualité des aménagements des lisières forestières et sur les ensembles paysagers remarquables et perspectives visuelles identifiées dans la Charte. Le Parc poursuivra également sa participation aux travaux en cours pour la révision du SCoT du Douaisis.

La formulation d'avis est une activité récurrente qui se poursuivra en 2018. Les avis réglementaires interviennent principalement sur les documents d'urbanisme, certaines autorisations d'urbanisme, l'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile, etc.

Préservation des coeurs de biodiversité

Gestion des sites d'intérêt écologique

Le Syndicat mixte gère 370 ha de sites naturels exceptionnels. Ces sites sont propriétés du Département (Espace naturel sensible d'Amaury), de communes (Vred, Marchiennes, Hergnies) et du Syndicat mixte. Le Parc naturel accompagne aussi fortement d'autres propriétaires (privés ou publics) dans la mise en œuvre d'une gestion écologique exemplaire. Deux de ces sites sont classés en Réserve naturelle régionale.

L'année 2018 permettra la poursuite des actions de gestion, souvent menées en collaboration avec certains agriculteurs à travers des baux environnementaux, et d'actions de restauration plus exceptionnelles confiées à des entreprises. En collaboration avec d'autres partenaires, 2018 sera surtout consacrée au nouveau dépôt d'un dossier dans le cadre du programme européen Life, afin d'assurer sur 4 ans de grosses opérations de restauration et de valorisation des sites tourbeux du territoire et d'envisager le classement en Réserves naturelles régionales ou nationales de nouveaux sites tel qu'ambitionné dans la Charte du Parc.

Animation Natura 2000

Le Syndicat mixte assure la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le territoire (44 communes concernées), en proposant une contractualisation avec les propriétaires privés pour la réalisation de travaux de restauration/entretien entièrement financés par des fonds européens et nationaux. 18 contrats seront donc instruits ou mis en œuvre en 2018, permettant la diversification de boisements, la restauration de berges d'étangs et la restauration de prairies humides.

Parallèlement, les actions de concertation et de conseil menées avec certains acteurs locaux (pratiquants de sports de nature, chasseurs, ONF) ou communes seront maintenues et renforcées. La réalisation d'une exposition relative aux sports de nature sera initiée. Et des actions de sensibilisation des habitants et usagers du Marais de Fenain seront réalisées en collaboration avec la commune.



Chaque site Natura 2000 est accompagné d'un Documents d'Objectifs, précisant les enjeux et modalités de conservation. La révision de deux d'entre eux (datant de 2005) sera initiée afin d'actualiser leur contenu.

Restauration des continuités écologiques

Programme patrimoine arboré

Le patrimoine arboré est représenté par l'ensemble des haies, alignements d'arbres et saules têtards, arbres remarquables, vergers hautes-tiges disséminés dans l'espace agricole et urbain. Il joue un rôle important tant dans la qualité paysagère et culturelle du territoire que dans sa richesse écologique et la fonctionnalité de la trame écologique. Il peut même avoir une valeur économique quelquefois non négligeable. Pour toutes ces raisons, sa préservation et sa valorisation sont indispensables.

En 2018, le Syndicat mixte poursuivra donc la mise en œuvre d'un cycle de formation à la taille des arbres fruitiers, soutiendra la restauration d'arbres remarquables conventionnés, animera l'opération Plantons le décor et accompagnera l'action « Plantons dans nos communes et nos campagnes » de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, maintiendra auprès des particuliers les distributions de perches de saules et la sensibilisation à la taille en têtard.



Intégration de la Trame verte et bleue dans les plans et projets

En complémentarité des instructions liées à l'urbanisme et au paysage, le PNRSE maintiendra l'analyse des dimensions écologiques des plans et projets, principalement issues des réglementations liées à la protection des espèces animales et végétales, aux Zones humides, à la prise en compte des continuités écologiques et cœurs de biodiversité, à la doctrine Eviter-Réduire-Compenser.



Diversification des boisements

Le Parc apporte ponctuellement son conseil auprès des propriétaires de boisements. Ces conseils portent sur la diversification des essences, sur la biodiversité et sur la gestion durable des boisements du territoire. Pour cela, il s'appuie sur les organismes de conseil à la gestion forestière privée (CRPF et COFNOR) et organise conjointement des visites conseils chez les propriétaires privés qui en font la demande.

Après avoir réalisé les années précédentes un diagnostic des boisements, il sera proposé aux communes un accompagnement pour la gestion, l'exploitation, la replantation, en privilégiant les dimensions écologiques (adaptation des essences, préservation des milieux à haute valeur, préservation des sols,...).

Préservation et restauration des zones humides et de la ressource en eau

Animation du SAGE Scarpe aval

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout, par ses caractéristiques géologiques et géographiques, détient une importante ressource en eau. Cette ressource est à la fois fortement malmenée (pollution par les pesticides, par les rejets d'eaux usées, etc.), convoitée (nombreux captages d'eau potable) ou refoulée (drainages, remblaiement de zones inondables, par exemple). Il est donc indispensable de poursuivre la mise en œuvre des mesures et des actions permettant une gestion durable de l'eau.

Le Syndicat mixte est animateur du SAGE Scarpe aval. A ce titre, il organise la sensibilisation du territoire à la préservation de la qualité des eaux souterraines et de surface, accompagne les communes pour la prise en compte de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme, met à jour un tableau de bord de 32 indicateurs sur la qualité de l'eau, donne des avis réglementaires, etc.

L'année 2018 verra la poursuite de la révision du SAGE : tenue des commissions thématiques, cartographie des milieux humides, sollicitation d'un accompagnement juridique à l'écriture du règlement, rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.

Le Syndicat mixte est également animateur de l'Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux. Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs seront poursuivies, de même que pour la gestion différenciée des espaces publics.

Le projet de soutien à l'agriculture biologique initié par l'ORQUE sera également développé.

Animation de la mise en œuvre de la GEMAPI

La nouvelle loi Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Elle vise à renforcer la cohérence de la gestion des cours d'eau et milieux associés tout en assurant la prise en compte de la thématique inondation. Elle confie aux EPCI la compétence de la gestion et vise à structurer une gestion homogène par sous-bassin versant.



Après un important travail d'accompagnement des EPCI mené par le Syndicat mixte en 2017 (traduction locale des orientations de la Loi, analyse financière sommaire, mobilisation des élus, définition de l'ambition), le Parc maintiendra en 2018 son soutien technique aux EPCI et au SMAHVSBE pour assurer la mise en œuvre progressive des orientations.



Conciliation des usages

L'enquête menée auprès des maires a montré que plusieurs communes ont connaissance de conflits sur les chemins communaux entre conducteurs, randonneurs, agriculteurs, chasseurs ou pêcheurs. Dans les 7 communes qui le souhaitent (Bruille-Saint-Amand, Château L'Abbaye, Lecelles, Maulde, Nivelle, Saint-Amand-Les-Eaux et Thun-Saint-Amand), tous les chemins ont été inventoriés selon leur statut. Cet inventaire réalisé en partenariat avec l'association régionale « Chemins Nord-pas de Calais-Picardie » sera présenté aux communes et aux acteurs concernés en 2018. Des réunions de concertation entre communes, intercommunalité, services de l'Etat (police et gendarmerie, Direction départementale des Territoires), exploitants agricoles, chasseurs, pratiquants de loisirs motorisés, etc. seront organisées et déboucheront sur des propositions d'actions (publication d'arrêtés, outils de communication, etc.).

Le Syndicat mixte accompagnera des projets d'aménagement sur plusieurs sentiers, notamment la Chaussée Brunehaut et le Circuit des remparts à Condé-sur-l'Escaut.

Il procédera en 2018 à la réédition de la carte transfrontalière de randonnées pédestres et des cartes des massifs forestiers de Raismes-Saint-Amand-Wallers et de Bonsecours afin d'y intégrer les modifications et les nouveaux circuits.

Accompagnement vers un tourisme durable

Création d'un réseau de « Cafés-rando »

Le Conseil départemental du Nord expérimentera avec le Parc naturel régional la mise en place d'un réseau de « Cafés-rando » sur les communes classées. Ce dispositif, déjà installé dans les Flandres où il regroupe une quarantaine de cafés, contribuera au maintien et à l'animation du tissu économique en milieu rural. Le Parc naturel régional et le Conseil départemental du Nord procéderont à l'audit d'une dizaine de cafés éligibles à la marque déposée « Café-rando ».



Dans chacun des établissements labellisés, les offices de tourisme organiseront au moins un événement grand public par an (l'accueil d'un musicien ou d'un conteur, l'animation d'une balade gourmande, etc.). Le Parc naturel

régional accompagnera les propriétaires de cafés et de brasseries marqués et animera le réseau (sensibilisation aux patrimoines naturels, aux produits locaux, à l'offre de randonnée...).

Soutien des prestataires touristiques

Le syndicat mixte poursuivra son rôle d'accompagnateur des prestataires touristiques engagés dans une démarche de tourisme durable ou dans des réseaux tels que les Gîtes Panda ou le réseau des sports de nature. Dans l'objectif de faciliter les échanges économiques entre secteurs, il mettra en lien restaurateurs, producteurs locaux, communes, hébergeurs, etc. dans ces projets et organisera deux journées de rencontre appelées « Voir autrement » (également ouvertes aux élus).

Comment valoriser la Scarpe ?

Cette vaste question, soulevée à l'occasion du débat organisé par la Commission locale de l'Eau du SAGE Scarpe aval, ne restera pas sans réponse. L'Etat et Voies navigables de France ont sollicité le Parc naturel régional pour qu'il coordonne une réflexion sur le devenir de la vallée de la Scarpe avec les trois intercommunalités concernées par le tracé sur le territoire classé : la Communauté d'agglomération du Douaisis, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent.



Ensemble, les collectivités s'appuieront sur le bureau d'études qui sera choisi en 2018 pour produire un projet partagé de valorisation économique et touristique de la Scarpe. Cette première étape devrait permettre ensuite de rechercher des financements pour un projet régional ambitieux.



Valorisation des ressources locales



Soutien à la filière bois-énergie

L'étude menée en 2017 sur la ressource locale en bois-énergie, à la fois dans les communes du Parc naturel régional et dans le territoire du SCoT Grand Douaisis, a permis d'identifier le volume de bois mobilisable chaque année et d'évaluer les besoins pour approvisionner les chaudières existantes et futures. Elle a également mis en évidence l'opportunité de mettre en place une plateforme locale de stockage du bois déchiqueté.

Le Syndicat mixte travaillera en 2018 sur un schéma économique de cette éventuelle plateforme (montage juridique adapté, coûts de construction et de fonctionnement, etc.). Il participera également à l'animation et la sensibilisation des communes et des professionnels pour la mise en place de chaudières à bois et accompagnera plus particulièrement deux communes (Vred et Fenain) dans le montage de leur projet.

Programmes de soutien à l'agriculture durable

Maintenir l'agriculture en zones humides

34 communes classées Parc naturel régional sont éligibles au Programme de maintien de l'agriculture en zones humides mis en place par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et l'Etat dans le but de concilier développement agricole et préservation des zones humides, notamment les prairies.

25 exploitants agricoles volontaires sont accompagnés depuis 2013 (diagnostics technico-économiques, suivis agro-écologiques de certaines prairies, suivi vétérinaire, accompagnement technique, etc.) dans ce programme qui réunit des partenaires comme la Chambre d'agriculture, Avenir Conseil Elevage et Vetel. En 2018, le Syndicat mixte procédera à la réalisation d'une étude de caractérisation du degré d'humidité des 800 hectares de prairies gérés par les éleveurs engagés dans le programme.

Soutien aux races régionales

Au cours du premier semestre 2018, le Syndicat mixte mènera une expérimentation avec le Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets (SIAVED). Il s'agira de collecter, par traction hippomobile, les cartons des commerçants de Saint-Amand-Les-Eaux et de Denain. Les ramassages seront ensuite évalués pour vérifier la faisabilité économique et technique de la collecte par des chevaux Trait du Nord.

Leur utilisation sera déployée en 2018 sur les sites propriétés du Syndicat mixte notamment sur le site de nature d'Amaury à Hergnies.

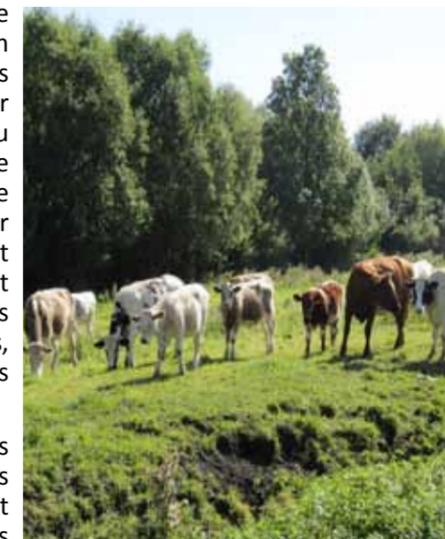


Promotion des produits locaux

Le Syndicat mixte poursuivra sa politique sur les circuits courts dans le but de valoriser les produits locaux (soutien aux marchés à la ferme et marchés paysans, Carnet transfrontalier des producteurs, Jury des fins gourmets, etc.).

Ecorurable

La coopération transfrontalière menée sur plusieurs de ces actions sera renforcée grâce à l'implication du Syndicat mixte, et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut dans le programme européen « Interreg Ecorurable ». Deux axes de développement sont prévus en 2018 : la mise en place d'un réseau de fermes pilotes ainsi que la construction d'auto-diagnostic qui permettront aux éleveurs d'évaluer eux-mêmes leur système d'exploitation.



Développement de l'agriculture biologique

En 2018, le Syndicat mixte renforcera son soutien au développement de l'agriculture biologique grâce à un financement de l'Agence de l'Eau.

En partenariat avec le GABNOR et la Chambre d'agriculture, il finalisera un plan d'actions concerté visant les agriculteurs mais aussi les élus, les gestionnaires de la ressource en eau, les collectivités, etc. Il organisera des visites d'exploitations ainsi que des démonstrations d'équipements et d'outils permettant une production agricole biologique.



Encourager les pratiques agro-environnementales

Le Syndicat mixte coordonnera plusieurs journées d'information et d'échange sur l'autonomie fourragère et la gestion de l'herbe. L'objectif est de montrer aux exploitants qu'un passage au « tout à l'herbe » est viable. Le Parc encouragera les pratiques écologiques et poursuivra l'animation des Mesures agro-environnementales.



Préparation d'une candidature au label Ramsar

En février, l'Etat procèdera à l'installation du Comité de suivi de la candidature des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut au label RAMSAR, reconnaissance internationale de la richesse des zones humides. Le Syndicat mixte animera ce comité dont l'objectif sera de construire le dossier (définition des enjeux et des priorités, projection à long terme, rédaction du dossier de candidature au label, etc.) et un plan d'actions de communication. Une première vague d'animations sur les zones humides sera proposée au cours du premier trimestre à la fois au grand public, aux scolaires et aux élus, à l'occasion notamment de la Journée mondiale des zones humides.



Transition du territoire vers une alimentation durable

Impulsée depuis 2015 à la demande d'acteurs du territoire, la dynamique engagée autour d'un Projet alimentaire territorial (PAT) se poursuivra en 2018 en lien étroit avec le programme mené par le Syndicat mixte pour une agriculture durable.

Soutien aux projets de transition

Quatre projets issus du forum « La Fabrique anti-gaspi » organisé en 2017 seront mis en oeuvre. Sera ainsi créé un site internet collaboratif où les habitants et les professionnels pourront échanger des surplus réutilisables : fruits et légumes des potagers, denrées des épiceries solidaires, surplus des boulangers, commerçants, agriculteurs, etc. Trois autres projets de transition seront aussi plus particulièrement soutenus et accompagnés : un projet de restaurant-potager, la création d'espaces nourriciers au sein du quartier du Faubourg Duchateau avec le Centre social de Denain ainsi que le projet de coopération entre épiceries solidaires du Douaisis.

Les entreprises et les salariés participent aussi à la mise en oeuvre du PAT : une démarche expérimentale sera menée avec la société Chicorée Leroux et une société belge. Dans ces entreprises, des ateliers d'expression puis de codesign seront animés par une consultante autour de l'alimentation durable. Cette démarche s'inscrit dans le programme européen «Alimentation durable transfrontalière».



Programmation d'événements participatifs

Deux nouvelles « Fabriques du Parc » seront organisées au cours de l'année pour booster la créativité des habitants et des entrepreneurs du territoire. Le Syndicat mixte organisera l'accueil de DD Tours spécial «Alimentation durable en Scarpe-Escaut» créé avec le Centre ressource du développement durable (CERDD) avec des acteurs du territoire.

Mobilisation des habitants en faveur du cadre de vie

Mise en oeuvre de «Terre en action»



Chef de file du programme Interreg V « Terre en action », le Syndicat mixte et ses partenaires poursuivront en 2018 les actions engagées avec des habitants sur deux volets : le cadre de vie et la biodiversité.

Plusieurs projets identifiés en 2017 et soutenus grâce à l'appel à initiatives citoyennes « Pour notre cadre de vie, pour nos paysages, agissons ! » seront mis en oeuvre en 2018. Parmi eux, la pose de panneaux d'interprétation du patrimoine réalisés par des habitants sur des sentiers d'Aubry-du-Hainaut ainsi que la réalisation d'un circuit de randonnée valorisant les chapelles sur Flines-lez-Mortagne.

Le programme « Enquêteurs du Jardin » démarré en 2017 se poursuivra avec l'organisation de trois rencontres et d'ateliers avec les habitants et l'organisation de trois week-ends d'observation des oiseaux dans les jardins de particuliers.

Deux autres types d'événements seront organisés au cours de l'année réunissant à l'échelle transfrontalière des habitants et des porteurs de projets d'initiatives citoyennes .



Animation du réseau des éco-jardins

Le réseau des éco-jardins du Parc naturel transfrontalier du Hainaut comptait fin 2017 plus de 230 membres engagés dans le zéro-phyto et l'accueil de la biodiversité locale. Grâce à la mobilisation d'une partie d'entre eux et à l'accompagnement offert dans le cadre de Terre en action, l'année 2018 sera consacrée à renforcer et pérenniser les outils mis à la disposition des jardiniers pour favoriser leurs échanges, leurs projets et leur montée en compétences : liste de discussion, site internet « Wiki », panneaux de sensibilisation pour les jardins.

Il s'agira également de valoriser les actions du réseau pour sensibiliser le plus grand nombre au jardin au naturel à travers des portes ouvertes de jardin, la présence des bénévoles sur les manifestations, la diffusion des échos des jardins... De quoi donner l'envie à d'autres habitants de rejoindre le réseau.

Accompagnement de projets d'habitat groupé participatif

En 2018, le Parc proposera aux groupes d'habitat participatif d'être accompagnés en fonction de leurs besoins par un prestataire spécialisé afin de faciliter l'avancement et la réalisation des projets sur le territoire.



Accompagnement des communes dans leurs démarches de transition



Mise en oeuvre du programme TEPCV

Le programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) se poursuit avec les écoles des cinq communes (Raismes, Hergnies, Vieux-Condé, Flines-lez-Mortagne et Condé-sur-l'Escaut) accompagnées sur l'éclairage public. Elles bénéficieront d'animations scolaires d'une journée visant à sensibiliser les plus jeunes aux impacts d'un éclairage non adapté à son environnement. A Vieux-Condé, 10 agents communaux recevront une formation de 2,5 jours autour du thème «pollutions lumineuses et biodiversité».

Agir en faveur de la gestion différenciée

La sensibilisation des communes (élus et agents des espaces verts) à la gestion différenciée menée au cours des dernières années sous la forme d'ateliers et de formations a fait naître un partenariat fort avec le Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIAVED).

En 2018, dix sessions de formation des agents communaux sur la gestion écologique des cimetières seront proposées par le Centre national de la fonction publique et animées par l'organisme ECO'LogiC. Ces formations auront lieu entre novembre et mars. Elles permettront aux responsables de l'entretien des cimetières d'acquérir de nouvelles compétences en matière de gestion différenciée.

En 2018, la création d'un sentier d'interprétation sur le site de nature d'Amaury à Hergnies verra le jour. Ce projet, réalisé avec les habitants et les usagers (promeneurs, chasseurs, etc.), est complété par la mise en place d'actions participatives (chantiers nature, visites, etc.). Autre priorité : l'accompagnement des 33 communes qui ont fait connaître leurs projets éligibles aux Certificats d'économie d'énergie avec un budget de 1,3 million d'euros pour le territoire.